



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Charleville-Mézières, le

Affaire suivie par : Véronique Jacouton
Tel : 03 51 16 51 12
Fax : 03 24 37 51 17
@ : veronique.jacouton@ardennes.gouv.fr

Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'actions visant à maîtriser les populations de Bernaches du Canada (*Branta canadensis*) sur le territoire du parc naturel régional des Ardennes pour les années 2021 à 2023

Le projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'actions visant à maîtriser les populations de Bernaches du Canada (*Branta canadensis*) sur le territoire du parc naturel régional des Ardennes pour les années 2021 à 2023 a fait l'objet d'une consultation du public du 5 février 2021 au 26 février 2021 via une mise en ligne sur le site internet de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Au cours de cette période de consultation, une remarque a été émise :

« La question est de savoir quel est le véritable enjeu sur la biodiversité et l'environnement en particulier quelles sont les preuves de l'impact des bernaches sur la biodiversité et sur les dégâts agricoles ?

Il faudrait peut-être dire si on tolère la présence d'un certain nombre d'oiseaux au-delà duquel on pratique la stérilisation des œufs puis dans un second temps la capture ».

Concernant l'impact de la bernache de Canada sur la biodiversité, il peut être précisé que cette espèce est très agressive pendant la période de reproduction. Elle fait fuir les oiseaux sauvages (canards colvert, poules d'eau, foulques, grèbes huppés...). Elle empêche aussi leur reproduction par le piétinement des nids et la destruction des œufs.

L'impact de la bernache du Canada sur les dégâts agricoles est sous estimé car aucun relevé précis n'a été établi, mais l'idée est de les évaluer plus précisément en concertation avec les organismes professionnels agricoles.

De plus, plusieurs courriers émanant de communes ont été reçus à la direction départementale des territoires. Ils dénoncent la présence excessive des bernaches du Canada avec la présence de dégâts sur des infrastructures communales et de fientes sur des zones de vie, avec des risques sanitaires élevés pour l'homme.

Par ailleurs, il est précisé que le plan d'actions visant à la réduction des nuisances provoquées par la bernache du Canada dans les Ardennes, comme le projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'actions visant à maîtriser les populations de bernaches du Canada (*Branta canadensis*) sur le territoire du parc régional des Ardennes pour les

années 2021 à 2023, visent bien une simple maîtrise des populations de cette espèce, et donc que la présence d'un certain nombre d'oiseaux est effectivement bien tolérée.

Enfin, les visites sur le terrain confirment la colonisation en grand nombre de certaines zones par la bernache du Canada. Le recueil des données issues des acteurs de terrain (associations naturalistes, agriculteurs, OFB, DDT, chasseurs...) peut affiner cette analyse et par voie de conséquence permettre d'adapter les actions de lutte contre les nuisances provoquées par cette espèce pour les années ultérieures.